



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_84
SERVICES PERISCOLAIRES – MODIFICATION DES TARIFS – PRECISIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42
Conseillers présents :28
Pouvoir(s) :7
Votants :35

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BOUDET Marie-Christine, , THEPAUT Michel a donné pouvoir à CHABIN Nathalie, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, , LAURIOU Jean-Yves a donné pouvoir à PERTUISEL Roselyne, , RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, , HUET Christian a donné pouvoir à BASTARD Estelle,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques,

Secrétaire de séance :

POLPRÉ Charlène

DELIBERATION N°DCM2025_84
Services périscolaires – Modification des tarifs – Précisions

Rapporteur : Rachel SANTENAC

Par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2025, l'évolution des tarifs périscolaires au 1^{er} septembre 2025 a été adoptée. Il convient de compléter cette délibération par des éléments justifiant la situation de certaines familles.

Il est proposé de maintenir :

- La majoration de 25 % pour les familles extérieures à la commune, sur le tarif individualisé.
- La minoration de 30 % pour les enfants bénéficiant d'un PAI et dont les familles fournissent une glacière.

Il est proposé de retirer :

- La majoration de 25% sur les tarifs périscolaires pour les familles dont les enfants sont inscrits sur la classe ULIS à l'école Marcel Pagnol, sur décision de l'Education Nationale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la DCM2025_72 du Conseil Municipal du 8 juillet 2025

Considérant l'avis favorable de la commission Solidarités Familles et Éducation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le maintien de 25% pour les familles extérieures à la commune sur le tarif périscolaire.
- D'approuver la minoration de 30% pour les enfants bénéficiant d'un PAI et dont les familles fournissent une glacière.
- D'approuver la suppression de la majoration de 25% sur les tarifs périscolaires pour les familles dont les enfants sont inscrits sur la classe ULIS à l'école Marcel Pagnol, sur décision de l'Éducation Nationale.
- De dire que ces mesures s'appliqueront à compter du lundi 1er septembre 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 25 septembre 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

